



territoire
d'énergie

SOMME • FDE80

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

OPTIMISEZ LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE PATRIMOINE

La FDE 80, Territoire d'Énergie Somme, propose aux collectivités un panel de services et un accompagnement personnalisé par ses techniciens. en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Autant d'outils qui peuvent compenser l'absence de ressources internes pour mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et agir concrètement sur le patrimoine afin de réaliser des économies importantes..

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) en quelques mots :

- État des lieux énergétique du patrimoine bâti
- Conseils indépendants et personnalisés
- Recherche de leviers financiers
- Mise en place d'opérations groupées de commandes
- Aide financière sur les études et les travaux d'économie d'énergie

Combien ça coûte ?

*Un service accessible
à toutes les communes !*

80 € / bâtiment / an *
Adhésion pour 6 ans

* 140 € / bât. pour les communes reversant 2% de leur taxe

LES 3 ÉTAPES CLÉS DU CEP :

DIAGNOSTIC

- Inventaire du patrimoine
- Analyse des consommations d'énergie
- Expertise des projets envisagés par la collectivité
- Etude d'approvisionnement en énergie renouvelable

CONSEIL

- Plan d'actions et préconisations chiffrées
- Recherche de leviers financiers (CEE, subventions, financement participatif, etc.)
- Veille technique et réglementaire
- Sensibilisation

ACTION

- Optimisation tarifaire et suivi des dérives énergétiques
- Aide à la rédaction du cahier des charges
- Sélection d'artisans qualifiés
- Organisation d'opérations groupées
- Pilotage possible des travaux

NOUVEAU LES FONDS DE CONCOURS DE LA FDE80 POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOS BÂTIMENTS :

Collectivités concernées	Programmation, maîtrise d'œuvre, études et prestations annexes*	Travaux**	Critères
Communes avec taxe au bénéfice de la FDE 80 et leurs groupements	80 % (80 000 € d'aide maximum par projet)	20 % (60 000 € d'aide maximum par projet)	1 projet aidé par an et par collectivité
Communes versant 2 % de la taxe à la FDE 80 et leurs groupements	30 % (40 000 € d'aide maximum par projet)	10 % (30 000 € d'aide maximum par projet)	40% d'économies d'énergie à atteindre

* dans la limite d'une enveloppe d'aide annuelle de 800 000 €

** dans la limite d'une enveloppe d'aide annuelle de 400 000 € et pour des projets générant au moins 40% d'économie d'énergie

En collaboration avec l'ADEME Hauts-de-France, la FDE80 vous soutient dans le remplacement de votre chaudière et le choix d'une énergie renouvelable (bois/biomasse, géothermie ou solaire thermique). Des aides financières sont disponibles via le Fonds Chaleur pour les études et les investissements.

Contactez-nous dès le tout début de vos projets !

>>> Confiez-nous le pilotage de vos travaux !

- Coordination et pilotage du projet, de l'étude avant projet jusqu'à réception
- Alternative au manque d'expertise ou de moyens humains dans la collectivité
- Respect des exigences et des attentes des parties prenantes



Pour plus d'informations :

Direction Transition Efficacité Énergétique

03 22 95 96 56 / dt2e@fde-somme.fr



www.te80.fr

Avec le soutien financier

ACT'EE



ADEME



Région Hauts-de-France

Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
3 Rue César Cascabel - Pôle Jules Verne - 80440 Boves
Tél : 03 22 95 82 62



territoire d'énergie

SOMME • FDE80